

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SYMBIOCENTER

Généralités

Les présentes conditions particulières s'appliquent à toute commande passée sur le site <http://www.symbiocenter.fr> par une personne physique ou morale.

SYMBIOFI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. En conséquence, il appartient au Professionnel de santé de s'assurer, lors de chaque commande, qu'il dispose des dernières conditions générales en vigueur et disponibles en permanence sur le site www.symbiofi.com.

Les présentes conditions ont pour objet de fixer les conditions et modalités de l'acquisition par le Professionnel de santé du Symbiocenter ainsi que les conditions et modalités de la fourniture accessoire au Professionnel de santé du matériel nécessaire.

Préambule

Dans le cadre de la prévention et du soin du stress, de la gestion des émotions et de l'accompagnement psychologique, la société SYMBIOFI crée et met à la disposition des utilisateurs des solutions innovantes et performantes qui se distinguent par leurs avancées et leurs applications en psycho-santé.

Dans ce cadre, SYMBIOFI a développé le site internet www.symbiocenter.com proposant :

- Des programmes d'aide et d'accompagnement interactifs, scientifiquement validés, pour permettre d'améliorer le bien-être physique et psychologique et ainsi protéger la santé.
- Des outils apprenants, de gestion du stress et de maîtrise des émotions par les techniques psychocorporelles : biofeedback de cohérence cardiaque - contrôle respiratoire - détente musculaire progressive - pleine conscience - visualisation - sophrologie.
- Des modules d'apprentissage, adaptés aux besoins de chacun, pouvant aussi bien être utilisés dans le cadre du développement personnel et du bien-être, que dans la prise en charge psychologique et psychosomatique et de certains troubles ou pathologies (stress, paniques, ruminations, phobies, addictions, douleur...) que dans la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

SYMBIOFI est propriétaire de la technologie SYMBIOLINE Professional dont elle détient les droits de propriété intellectuelle et qu'elle commercialise en France et à l'Étranger.

Le Symbiocenter n'est pas vendu, mais concédé sous licence. Le Symbiocenter est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle.

Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés au Professionnel de santé dans ce Contrat de licence sont formellement réservés à SYMBIOFI.

Certains matériels de sociétés tierces inclus dans le Symbiocenter peuvent être soumis à d'autres termes et conditions inclus dans un contrat de licence ou des documents accompagnant séparément le logiciel en question.

Article 1 – Champ d'Application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Symbiofi fournit aux Professionnels de santé qui lui en font la demande, via le site internet de Symbiofi, par contact direct ou via un support papier, l'accès au SYMBIOCENTER et ses Services.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par Symbiofi auprès des Professionnels de santé de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Professionnel de santé, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Professionnel de santé qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de Symbiofi. Elles sont également communiquées à tout Professionnel de santé préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande d'Abonnement implique, de la part du Professionnel de santé, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du Symbiocenter pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Symbiofi est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Article 2 – Champ d'Application

Les Abonnements proposés en ligne au sein du Symbiocenter sont au nombre de trois :

- Une formule Gratuite,
- Une formule Play
- Une formule Pulse

Ces abonnements sont détaillés au sein de l'annexe 1.

La formule Pulse, en raison de ses spécificités, fait l'objet de Conditions Particulières aux Présentes.

Le Symbiocenter ne peut être utilisé que sur la configuration ci-après désignée :

- Ordinateur de bureau et ordinateur portable
- Windows 8-10
- Mémoire vive/RAM de 4 Go minimum
- Navigateur internet EDGE (à jour)
- Navigateur internet CHROME (à jour)

Article 3 – Commandes

Lors d'une 1ère commande, le Professionnel de santé doit se pré-inscrire par le biais du formulaire disponible sur symbiocenter.fr A cette fin, le Professionnel de santé saisit ses civilité, prénom, nom, mail, téléphone, adresse, profession.

Une validation manuelle de la part de Symbiofi sera faite dans un délai de 48h, jours ouvrés. En cas de validation de l'inscription, un mail avec les accès à la plateforme sera envoyé.

Pour passer commande, le Professionnel de santé doit :

- Accéder à la plateforme depuis son espace de gestion
- sélectionner son abonnement
- cliquer sur «Souscrire».

Le Professionnel de santé s'engage à ne pas communiquer ce mot de passe à des tiers. A défaut, il supporterait toutes les conséquences qui pourraient résulter de toute utilisation de celui-ci par des tiers.

Cette commande fera l'objet d'un récapitulatif reprenant le ou les produits que le Professionnel de santé a sélectionné(s).

Après s'être assuré n'avoir commis aucune erreur ou, le cas échéant après avoir rectifié sa commande, le Professionnel de santé devra de nouveau confirmer sa commande en cliquant sur le bouton « Commander ».

L'enregistrement d'une commande sur le site de Symbiofi est réalisé lorsque le Professionnel de santé accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande.

Le Professionnel de santé a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Dès cette confirmation, la commande devient ferme et définitive et est enregistrée automatiquement. Elle fait l'objet d'une confirmation par courrier électronique adressée par SYMBIOFI à l'adresse communiquée par le Professionnel de santé.

Les commandes sont archivées pendant une durée de 10 ans.

Elles sont consultables par le Professionnel de santé à tout moment pendant une durée de 1 an dans l'espace «Mon compte». Au-delà, la demande est adressée à SYMBIOFI, Parc Eurasanté, 30 avenue Pierre Mauroy, 59120 Loos.

SYMBIOFI se réserve la possibilité de ne pas confirmer toute ou partie d'une commande passée par un Professionnel de santé qui présenterait une difficulté (tels que notamment incident de paiement antérieur ou refus de paiement des centres bancaires ...).

Il en informera le Professionnel de santé au plus vite et par tous moyens.

Si vous annulez dans les 14 jours à compter de la date de la commande initiale, vous serez entièrement remboursé. Au-delà, votre paiement ne vous sera pas remboursé et votre service restera actif jusqu'à la fin de la période de facturation mensuelle en cours.

Article 4 – Prix

Les prix affichés sur le site sont indiqués en Euros. Ils s'entendent TTC.

Dans tous les cas, SYMBIOFI se réserve le droit de modifier ses prix et frais de livraison à tout moment, mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Article 5 – Paiement

Le règlement des achats s'effectue en euros :

- soit par Paypal
- soit par carte bancaire : carte gold, visa ou mastercard.

La Licence du Professionnel de santé sera activée à réception de la totalité du paiement.

Pour les paiements en ligne, SYMBIOFI a adopté le procédé de cryptage SSL (Secure Socket Layer) qui assure la confidentialité des données bancaires.

Lors de la transaction de règlement, le Professionnel de santé est automatiquement connecté au serveur du centre de traitement des règlements. Les données bancaires, protégées par cryptage, ne transitent pas par les systèmes de SYMBIOFI et ne sont donc pas conservées par elle.

Article 6 – Durée

Le service devient actif dès que la commande du Professionnel de santé est prise en compte et l'Abonnement prend effet pour une durée d'un mois.

L'Abonnement est reconduit sans préavis de renouvellement jusqu'à ce que le Professionnel de santé le résilie.

Dans le cas d'une souscription sans engagement, le Professionnel de santé reconnaît que le tarif mensuel est susceptible d'être modifié, mais Symbiofi s'engage à informer le Professionnel de santé de toute modification du tarif, tout en indiquant au Professionnel de santé qu'il peut annuler son abonnement conformément aux Présentes.

Dans le cas d'une souscription avec engagement sur 12 mois, le tarif mensuel restera inchangé durant toute la durée du contrat, toutefois Symbiofi s'engage également à informer le Professionnel de santé de toute modification du tarif, tout en indiquant au Professionnel de santé qu'il peut annuler son abonnement conformément aux Présentes.

Article 7 – Conditions de la licence

SYMBIOFI déclare être titulaire des droits d'exploitation de Symbiocenter, et dûment habilité à consentir au licencié la présente licence.

SYMBIOFI consent au Professionnel de santé le droit d'usage non exclusif et non cessible du Symbiocenter, dans les conditions ci-après développées. La présente licence est consentie pour les besoins exclusivement propres du Professionnel de santé dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Professionnel de santé s'interdit notamment de vendre, céder, louer, distribuer, exporter, importer, agir à titre d'intermédiaire ou de fournisseur ou d'octroyer des droits à quiconque de tout ou n'importe quelle partie du Symbiocenter.

Propriété Intellectuelle

La présente licence ne confère au Professionnel de santé aucun droit de propriété intellectuelle sur le Symbiocenter, qui demeure la propriété entière et exclusive de SYMBIOFI. Le Professionnel de santé s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur le Symbiocenter, les supports ou la documentation.

Le Professionnel de santé s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire le Symbiocenter en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution, de la transmission ou du stockage du Symbiocenter. Le Professionnel de santé s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier le Symbiocenter, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres logiciels

Le Professionnel de santé s'interdit formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le Symbiocenter.

Le Symbiocenter étant un applicatif standard conçu pour satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs SYMBIOFI ne peut garantir son adaptation aux besoins spécifiques du Professionnel de santé.

Le Professionnel de santé s'engage à signaler immédiatement à SYMBIOFI toute contrefaçon du Symbiocenter dont il aurait connaissance, SYMBIOFI étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

Durée de la licence

Sous réserve du paiement du Prix défini aux Présentes, la présente licence est conclue pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle attachés au Symbiocenter.

En cas de non-respect par le Professionnel de santé de ses obligations au titre des présentes conditions, la licence pourra être résiliée au gré de SYMBIOFI. Il est expressément entendu que cette résiliation aura lieu de plein droit, sans sommation, ni exécution de formalités, et ce sans préjudice de la possibilité pour SYMBIOFI de demander en justice l'octroi de dommages et intérêts,

En cas de cessation de la présente licence et ce quelle qu'en soit la cause, le Professionnel de santé remettra immédiatement à SYMBIOFI le ou les exemplaires du Symbiocenter, la documentation, la copie de sauvegarde en sa possession.

Il s'interdit formellement d'en effectuer ou conserver copie, en tout ou en partie, sous peine de contrefaçon.

Mises à jour

SYMBIOFI, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'ajouter des caractéristiques ou fonctions supplémentaires, ou de fournir des correctifs de programmation ainsi que des mises à jour et à niveau du Symbiocenter, collectivement appelés Mise à jour.

Ces Mises à jour pourront être commercialisées par SYMBIOFI sans que celle-ci ne soit tenue de mettre à la disposition du Professionnel de santé des versions successives du Symbiocenter.

À moins que SYMBIOFI ne prévoise d'autres modalités avec une Mise à jour, les termes et conditions de ce Contrat de licence continuent de s'appliquer

Article 8 – Formation

Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer que son personnel a acquis la formation nécessaire à la bonne utilisation du Symbiocenter.

Article 9 – Garantie - Responsabilité

SYMBIOFI garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure la présente licence et que celle-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

SYMBIOFI sera tenu de dédommager le Professionnel de santé de l'intégralité des conséquences financières de toute action en contrefaçon ou autre qui serait dirigée à l'encontre du Professionnel de santé à raison de l'utilisation du Symbiocenter. Par conséquent, si tout ou partie du Symbiocenter est reconnu constituer une contrefaçon ou une autre violation de droit de propriété intellectuelle, SYMBIOFI devra, au choix du Professionnel de santé, soit lui procurer un autre logiciel ayant les mêmes fonctions, dans des délais compatibles avec l'activité du Professionnel de santé, soit obtenir à ses frais le droit pour le Professionnel de santé de continuer à utiliser le Symbiocenter, ou bien rembourser le Professionnel de santé du prix perçu au titre du Symbiocenter, nonobstant le droit du Professionnel de santé de demander l'indemnisation de son préjudice.

De son côté, le Professionnel de santé s'engage à signaler immédiatement à SYMBIOFI toute contrefaçon du Symbiocenter dont il aurait connaissance, SYMBIOFI étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

SYMBIOFI ne saurait être tenue de réparer les dommages directs ou indirects, spéciaux ou immatériels, accessoires ou punitifs, quelle qu'en soit la nature, y compris mais sans s'y limiter les pertes de profits, de temps, d'économies, de données, d'informations confidentielles ou d'autres informations, ou pour toutes interruption d'activité, panne informatique, atteinte à la personne, atteinte à la vie privée, y compris de bonne foi ou de diligence raisonnable, pour la non exécution d'une obligation, ou de toute autre nature découlant de ou liée à l'installation ou l'utilisation du Symbiocenter ou l'impossibilité d'utiliser le Symbiocenter et ce même si SYMBIOFI en a reçu auparavant la notification par le titulaire du contrat de licence.

En toute hypothèse, la responsabilité de SYMBIOFI est limitée au prix de la présente licence.

Article 10 – Informatique et Libertés

Données à caractère personnel

- Les données à caractère personnel vous concernant sont recueillies et traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978. Elles sont nécessaires à la prise en compte de votre commande et collectées dans cet unique but, seule notre société étant destinataire de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, nous vous invitons à écrire à SYMBIOFI à l'adresse suivante SYMBIOFI, Parc Eurasanté, 30 avenue Pierre Mauroy, 59120 Loos.

Lorsque l'utilisateur final n'est pas le Professionnel de santé mais son patient, le Symbiocenter permet au Professionnel de santé de créer un profil par Utilisateur puis d'enregistrer des données relatives aux résultats obtenus par l'Utilisateur. Il appartient alors au Professionnel de santé de respecter la réglementation en vigueur en matière d'informatiques et libertés, sans que la responsabilité de SYMBIOFI ne puisse en aucune façon être responsable à cet égard.

Article 11 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 15 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article «Résolution pour force majeure».

Article 12 – Tolérances

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation de SYMBIOFI, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes Conditions Générales de Vente, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent contrat, ni générer un droit quelconque.

Article 13 - Invalidité partielle

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

Article 14 – Modification et interruption d'accès au site

SYMBIOFI se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre de manière temporaire l'accès à toute ou partie du site pour des raisons techniques, de modification des conditions contractuelles ou de mise en conformité du site avec les dispositions légales ou réglementaires et ce, sans avoir à en informer préalablement le Professionnel de santé.

Article 15 – Langue et Loi applicables

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. La langue choisie est la langue française.

Le Symbiocenter est conforme à la législation française. Aussi, en cas d'importation ou d'utilisation en dehors du territoire français, il revient au Professionnel de santé de s'assurer au préalable que le Symbiocenter ne contrevienne pas aux normes locales.

Article 16 – Attribution de juridiction

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE LILLE.

Article 17 – Acceptation du Professionnel de santé

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Professionnel de santé, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance

ANNEXE 1 : Formules d'abonnement